



## Lettre de nouvelles du Bureau des affaires européennes

### **Le Bureau des affaires européennes de l'Armée du Salut traite des problèmes et des défis de notre continent.**

#### **Libre circulation des personnes**

Prisé par les uns, détesté par les autres, le concept de la liberté de circulation des personnes dans l'Union européenne a été créé lors du traité de Rome en 1957, il y a 60 ans. Il a évolué pour devenir la pierre angulaire de la citoyenneté de l'UE, introduite par le traité de Maastricht en 1992.

La tendance de ces dernières années est de limiter ou de compliquer cette libre circulation. Elle n'est plus reconnue par les gouvernements de l'ensemble de l'UE et son statut est contesté. Cette tendance soulève aussi des questions pour l'Armée du Salut. Est-ce que les travailleurs sociaux de l'Armée du Salut, qui sont amenés à prendre soin de personnes provenant d'autres régions de l'UE sont assez au fait des droits concernant la liberté de mouvement ? Cette même question peut se poser pour les officiers de Poste (communauté de l'Armée du Salut) qui viennent aussi en aide à des personnes dont les droits de circulation sont négligés.

#### **L'Armée du Salut en Europe**

Le climat général en Europe est à l'incertitude et à l'anxiété. Les droits des personnes sont interprétés différemment par les Etats membres de l'UE. Cela affecte, directement et indirectement, beaucoup de services fournis par l'Armée dans toute l'Europe.

- Un certain nombre de nos employés proviennent d'autres régions de l'UE et peuvent faire face à certains défis.
- Les officiers et employés, qui sont déplacés d'un pays de l'UE à un autre peuvent également faire face à certaines difficultés, en ce qui concerne l'accès aux prestations sociales, aux allocations familiales et autres formes de soutien. Il s'agit d'un problème sur lequel l'UE doit se pencher et dont l'Armée du Salut doit être plus consciente, au risque d'indemniser les personnes concernées si nécessaire.

[Voir l'article complet \(en anglais\).](#)

#### **Intégration de la population rom**

Le 8 avril est la Journée internationale des Roms, et de nombreux événements ont eu lieu dans toute l'Europe à cette occasion. Le Parlement européen à Bruxelles s'est joint aux activités en organisant une semaine des Roms avec de nombreux événements sur les thèmes concernant la situation des Roms.

La Commission européenne a publié une déclaration en l'honneur de la journée, appelant les Etats membres à « redoubler d'effort pour soutenir les Roms : chaque pays de l'UE doit respecter et appliquer les lois contre la discrimination ; tous les enfants roms devraient avoir accès à l'éducation sans ségrégation ; les autorités nationales devraient empêcher les expulsions forcées et favoriser l'accès au logement ».

Le Conseil de l'Europe a également publié une déclaration en marge de la journée, avec 10 buts pour les dix prochaines années.

1. Aucun enfant rom ne voyage sans papiers d'identité
2. Le taux de mortalité infantile chez les Roms et les gens du voyage est réduit de moitié
3. Les enfants Roms et du voyage ont des taux de vaccination similaires à la majorité de la population
4. Le taux d'abandon scolaire des enfants roms et du voyage est réduit de moitié
5. Quatre fois plus de jeunes roms et du voyage obtiennent un diplôme de degré secondaire
6. Trois fois plus de jeunes roms obtiennent des qualifications professionnelles
7. Aucun mariage d'enfant de communauté rom et du voyage n'est célébré en Europe
8. Le nombre de Roms vivant dans une pauvreté abjecte est réduit de moitié
9. Le taux de chômage des Roms et des gens du voyage est réduit de moitié
10. Le nombre de Roms et de gens du voyage élus dans les conseils locaux ou régionaux et dans les parlements nationaux ou internationaux a doublé

Le travail a déjà commencé et nous mettons en place un nouveau concept définissant les « écoles comme moteurs de l'Inclusion sociale », fondé sur une approche de cycle de vie.

[Voir l'article complet \(en anglais\).](#)

#### **Auteur**

La Rédaction, Source : The Salvation Army EU Affairs Office

**Publié le**

19.4.2017